

Objektyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **68 (1980)**

Heft [4]

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



FS dénonce :

Des lois et règlements qui ne soit pas adaptés aux mères qui veulent retravailler

Claire est graphiste de formation. Elle a 38 ans, et a arrêté de travailler pour élever quatre enfants, âgés aujourd'hui de 8 à 14 ans. Pour pouvoir retravailler, elles suit des cours au Collège autogéré, en vue d'un baccalauréat. Elle ne peut plus travailler comme graphiste, car elle a perdu ses connaissances, et aussi en raison de la crise qui sévit dans cette profession.

Elle a demandé il y a un an une bourse à l'Etat de Genève. On vient de la lui refuser. Le Tribunal administratif confirme le refus du Service cantonal des allocations d'études par l'argument suivant : « Claire n'effectue pas un retour aux études », au sens de la loi, puisqu'elle vise une nouvelle formation. Cela s'appelle alors de la « formation permanente », à laquelle l'Etat n'accorde pas de prestations. De plus, « la pratique constante consiste à refuser des prestations aux personnes dépassant l'âge de 30 à 35 ans. »

Moralité : Claire est trop vieille pour se recycler, ayant bêtement perdu du temps à faire des enfants et s'en occuper. Et cela, la loi actuelle sur les allocations d'étude ne le pardonne pas... même si ce sont justement ces femmes là qui ont besoin de se recycler !

Sommaire

Pages

Editorial	3
Suisse	5-6
Loisirama	7
Nouvelles de l'ASF	8
Dossier : la mode	9-14
International	15-18
D'un canton à l'autre	19-22
Travail	23
L'écrivain du mois	24

Editorial

Standing viril oblige

Le canton de Genève peut se féliciter cette année d'une innovation louable. Le Département de l'instruction publique a en effet introduit, dans quelque quatre-vingts classes primaires, l'égalité des sexes face à l'enseignement de la couture et des travaux manuels. C'est là un progrès important vers la standardisation des programmes scolaires, c'est aussi une victoire des féministes, ainsi qu'une émancipation concrète des petits garçons qui sauront désormais recoudre eux-mêmes leurs boutons de chemise, etc. Sur les faits, donc, rien à redire : on ne peut qu'applaudir.

Convaincue, en l'occurrence, que la fin justifie les moyens, je me permettrais tout de même, le temps d'un édito, de considérer les petits changements auxquels on a recouru pour parvenir à introduire cette égalité. Il est intéressant de savoir, en effet, que les petits écoliers genevois, en pratiquant le tricot, le crochet, la broderie, la couture à la main et à la machine, ne feront pas, quelles que soient de trompeuses apparences, la même chose que ce que faisaient jusque-là les écolières du même âge, à savoir... du crochet, du tricot, de la broderie, de la couture, etc. Car de ce temps-là, cela s'appelait la « couture », soit, comme la plupart des autres tâches ménagères, une de ces tâches ingrates qui s'exécutent en deçà de toute création et ne se remarquent généralement que quand elles ne sont pas faites... « bonne pour les filles », en deux mots.

Il fallait donc trouver autre chose pour les petits garçons. Une formule, disons, plus gratifiante, valorisant davantage les qualités masculines ; quelque chose de similaire à ce que la haute couture est au raccommodeur, et la gastronomie aux popotes quotidiennes : en bref, une version sublimée par l'apport masculin des devoirs quotidiens du sexe féminin. Ainsi définie, l'appellation virilisée des cours de couture n'avait plus qu'à s'imposer d'elle-même, dans l'éclat de son évidence : sachez, mesdames, que si les petites filles cousaient, tricotaient ou raccommodeaient ces dernières années, les petits garçons faisant la même chose s'appliqueront désormais à des **activités créatrices sur textiles**.

Et la couture, alors, ça n'existe plus ?

Très vraisemblablement, la couture, penaude d'être ainsi évincée, regagnera cette fois-ci pour de bon le panier d'osier des mères de famille, plein de chaussettes trouées et dépareillées, de tristes caleçons sans élastique et de fermetures éclair édentées. Ce sont là des tâches d'entretien sur tissus en lambeaux, indignes, on le conçoit, de « créateurs sur textiles »...

Egalité ? Certainement. Mais bricolée quelquefois avec les acquis du sexisme.

Corinne Chaponnière

Sacomat

Le support pour sac à ordures
pour une hygiène moderne. Montage aisé dans tout bloc-cuisine. Convient pour tous les sacs en plastique vendus dans le commerce. Ouverture et fermeture automatiques du couvercle. Vente dans les grands magasins et magasins spécialisés. Un produit de qualité signé

Schneider
W. Schneider - Co. 8115 Langnau ZH

KYBOURG
ÉCOLE DE SECRÉTARIAT
DE COMMERCE ET DE LANGUES
GENÈVE - 4, Tour-de-l'Île - Tél. 28 50 74
Mme M. KYBOURG, directrice
Membre de l'Association genevoise des Écoles Privées
AGEP

Préparation aux fonctions de
SECRÉTAIRE DE CADRES ET DE DIRECTION
trilingue ou quadrilingue
SECRÉTAIRE-STÉNO-DACTYLOGRAPHE
trilingue ou quadrilingue
EMPLOYÉ(E) DE COMMERCE
trilingue ou quadrilingue
STÉNO-DACTYLOGRAPHE bilingue ou monolingue
EMPLOYÉ(E) DE BUREAU bilingue ou monolingue

Langues étrangères enseignées
ANGLAIS : 5 niveaux, préparation aux examens de la British-Swiss Chamber of Commerce
ALLEMAND : 5 niveaux
ESPAGNOL : préparation aux examens de la Cámara oficial española de comercio en Suiza
ITALIEN : préparation au Diploma di lingua italiana della « Dante Alighieri »
STÉNO ET DACTYLO : préparation aux Concours officiels de Suisse romande.

DIPLOME